Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_015-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme LEMAITRE Julie a donné procuration à Mme HERNOT Martine
Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme LE MEUR Sandra
(dès son départ à 18h50 et jusqu'à son retour à 19h55 – question n°2026-002 à la question n°2026-007)

Secrétaire de séance : Mme MARC Claudine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)
et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-015

Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'AGENT ADMINISTRATIF AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION

Madame Le Maire informe que le secrétariat administratif de l'EJE est composé de trois personnes : la responsable du Restaurant scolaire effectuant 50% de son temps de travail sur les tâches administratives EJE, et deux agents à temps non complet : un agent titulaire réalisant 30% de son temps sur cette mission et un agent contractuel recruté à 14/35e.

Afin de permettre une meilleure organisation du service, au vu de la charge de travail et du besoin de recentrer la Responsable du Restaurant scolaire sur ses missions principales (la gestion du restaurant scolaire), il est proposé de créer un poste contractuel d'agent administratif à temps non complet (28/35e), pour remplacer le poste actuel à 14/35e, soit une augmentation de 14h par semaine.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_015-DE

L'agent recruté aura en charge les missions suivantes :

Activités principales

- Accueillir (physiquement et/ou par téléphone) et répondre aux besoins d'information des familles sur les services EJE et tout ce qui a trait à la vie scolaire,
- Enregistrer et suivre les inscriptions scolaires et périscolaires et en assurer le suivi administratif sur le logiciel de gestion,
- Réaliser la facturation mensuelle des services périscolaires et extra-scolaires,
- Enregistrer et suivre les paiements sur la régie recettes (CESU, ANCV),
- Établir les échanges financiers entre la commune et les collectivités voisines liées par les dérogations pour les inscriptions scolaires dans et hors commune,
- Réaliser les bons d'engagement du service et des écoles,
- Suivre le versement des subventions scolaires en fonction des justificatifs fournis par les écoles,
- Rédiger divers courriers et invitations du service,
- Établir le lien administratif entre les écoles et les autres services de la commune : finances, services techniques….,
- Réaliser diverses tâches administratives en soutien de la responsable EJE
- Gérer le planning du car communal et les locations de cars privés,
- Veiller à la mise à jour permanente du logiciel DEFI (fiches familles, activités, QF, etc.).

Activités annexes

- Commander et gérer le stock de fournitures administratives.

L'agent sera recruté sur le fondement de l'article L.332-23-1° du Code de la Fonction Publique (accroissement temporaire d'activité), en tant qu'adjoint administratif territorial et sera rémunéré sur la base de l'indice de rémunération IR : 366, en référence au 1er échelon du grade précité, et des primes et indemnités allouées aux agents contractuels.

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines du 26 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE CRÉER le poste d'assistant(e) administratif(ve) au service Enfance Jeunesse Éducation pour une durée d'un an, à 28/35e, à compter du 09 février 2026, sur le fondement de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique.**

A Trégueux, le 06 février 2026

La secrétaire de séance,

Mme MARC Claudine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine